

Financé
par l'Union Européenne



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Programme «Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional»

Projet «Promotion de la bonne gouvernance, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent»

(SNAC Maroc)

Lancement des activités au Maroc (Description des activités)

(version du 17 janvier 2013)

1. Objectif et résultats attendus de la composante 2

Objectif	Renforcer le processus de réforme politique et démocratique dans les pays de la région
Objectif spécifique	Promouvoir la bonne gouvernance par une meilleure prévention de la corruption et du blanchissement d'argent sur la base des normes, des mécanismes et des instruments du CdE, en renforçant le cadre politique, les capacités opérationnelles et son cadre de coopération régionale

2. Résumé des besoins

- a. Fourniture d'outils et de méthodologies par le biais de programmes de formation et l'échange de bonnes pratiques pour la conception et la mise en œuvre de stratégies et de politiques de lutte contre la corruption et la criminalité économique et le contrôle de leur degré de mise en œuvre.
- b. Élaboration d'indicateurs et d'outils de référence pour mesurer les progrès et l'impact de la mise en œuvre de stratégies et de politiques de lutte contre la corruption.
- c. Renforcement des capacités du personnel de l'ICPC : dans la conduite d'enquêtes administratives et le traitement des dossiers pénaux relatifs à des infractions de corruption ou des violations administratives ; et dans la coopération au plan national et international avec d'autres institutions homologues et partenaires ainsi qu'avec la société civile.

- d. Fourniture d'un appui et de conseils techniques sur la conception et la conduite d'analyses sectorielles (par exemple dans les secteurs de la santé, de l'éducation ; de l'habitat/construction, des permis ; et dans le secteur privé).
- e. Acquisition des bonnes pratiques européennes et internationales de mise en œuvre des mesures juridiques et institutionnelles visant à prévenir et combattre la corruption et la criminalité économique.
- f. Acquisition des normes européennes et internationales (traités et normes juridiques non contraignantes) afin de prévenir et combattre la corruption et renforcer les politiques de bonne gouvernance.
- g. Renforcement des capacités des juges et des procureurs à conduire des procédures pénales dans les affaires liées à la corruption et à la criminalité économique.
- h. Renforcement de la coopération avec les structures homologues internationales, notamment en matière de criminalité financière transnationale, lorsqu'il s'agit d'appliquer ou de conclure des accords bilatéraux.
- i. Renforcement des capacités de mise en œuvre des normes juridiques inscrites dans les traités internationaux et relatives à la corruption et la criminalité économique, lors du réexamen ou de l'amélioration de la législation nationale.
- j. Dispense d'un programme de formation anti-corruption pour les agents de l'administration et des inspections.
- k. Formations spécialisées et multidisciplinaires pour toutes les agences d'application de la loi et la CRF, s'agissant de la coopération, de la fourniture et du partage d'informations lors de la recherche de renseignements financiers et de l'ouverture de procédures pénales.
- l. Dispense d'un programme de formation sur la déontologie dans le secteur privé.
- m. Participation de la société civile et de TI Maroc à la conception de la politique anti-corruption et au suivi de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la corruption et de bonne gouvernance dans divers secteurs.
- n. Sensibilisation des parlementaires et des commissions législatives à la réforme juridique concernant la mise en œuvre des normes internationales en matière de lutte contre la corruption par le biais d'échanges de bonnes pratiques avec les partenaires internationaux.

3. Détails des activités

Résultat attendu 1 :

L'évaluation du cadre juridique et institutionnel est initiée sur la base de la méthodologie du GRECO, dans des domaines spécifiques. Elle vise à fournir des recommandations et des orientations politiques en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

Activités Confirmées	Organisation(s)/Institution(s) bénéficiaire(s)
<p>Activités 1.1 Introduction aux méthodes de travail de GRECO en vue de l'utilisation et l'application des standards européens, des outils de contrôle et des possibilités de réseautage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) ; ▪ Unité de Traitement du Renseignement Financier (UTRF) ; ▪ Ministère de l'Intérieur – Inspection Générale de l'Administration Territoriale (IGAT) ; ▪ Ministère de l'Intérieur – Direction Nationale de la Sureté Nationale (DNSN) ; ▪ Ministère de la Justice et des Libertés – Direction des affaires pénales et des grâces (MJL) ; ▪ Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA); ▪ Association des barreaux du Maroc (ABM); <p>Confédération Générale des Entreprises du Maroc–Commission d'Ethique et Déontologie (CGEM-CED).</p>
<p>Activités 1.2 Préparation et introduction du Questionnaire de diagnostic par l'intermédiaire d'un Séminaire de formation</p>	<p>Toutes les institutions concernées (voir liste plus haut)</p>
<p>Activités 1.3 Lancement du processus de diagnostic (visites sur site de l'équipe d'experts composée de 6 experts désignés par le Conseil de l'Europe et 2 experts marocains)</p>	<p>Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) / Toutes les institutions concernées (Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice et des Libertés (MJL), Ministère de l'Economie et des Finances et Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA))</p>
<p>Activités 1.4 Discussion du projet de rapport avec les parties prenantes</p>	<p>Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) / Toutes les institutions concernées/ Société civile</p>

<p>Activités 1.5 Finalisation du rapport et formulation de recommandations</p>	<p>Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) / Toutes les institutions concernées</p>
<p>Activités 1.6 Annonce des résultats du diagnostic et des recommandations à l'occasion d'une Session plénière avec l'administration, les membres du Parlement, du système judiciaire et de la société civile ainsi que les partenaires internationaux</p>	<p>Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) / Toutes les institutions concernées / Parlementaires / Magistrats / Société civile</p>
<p>Activités 1.7 Publication du rapport et des recommandations</p>	<p>Toutes les institutions concernées</p>

Résultat attendu 2 :

Renforcement des capacités en matière de réformes législatives par l'intermédiaire de conseils juridiques et de la rédaction de textes juridiques sur les institutions de l'administration grâce à un partage des bonnes pratiques et à la coopération avec la société civile.

Activités Confirmées	Organisation(s)/Institution(s) bénéficiaire(s)
Activités 2.1 Dispense de conseils et d'une analyse juridiques dans le cadre de la rédaction de la loi sur l'Instance nationale de probité, de prévention et de lutte contre la corruption et d'autres dispositions du cadre réglementaire associé	Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC)
Activités 2.2 Dispense d'une formation sur l'élaboration et la mise en œuvre de dispositions relatives à la déontologie des agents publics, la déontologie dans le secteur privé et les conflits d'intérêts	Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)
Activités 2.3 Fourniture d'une méthodologie de relecture pour garantir l'absence de toute faille ouvrant la voie à la corruption, destinée aux structures et instances impliquées dans la rédaction des textes législatifs	Ministère de la Justice et des Libertés (MJL) / Parlementaires
Activités 2.4 Accompagnement de l'ICPC dans sa contribution au dialogue national sur la réforme de la Justice	Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC)

Résultat attendu 3 :

Mise à disposition des institutions pertinentes de conseils en matière de politiques et d'une analyse des risques sectoriels concernant la bonne gouvernance et les outils/méthodologies de prévention de la corruption

Activités Confirmées	Organisation(s)/Institution(s) bénéficiaire(s)
Activités 3.1 Organisation d'un ou deux ateliers techniques pour les institutions pertinentes, consacrés à l'examen des résultats des analyses de risques réalisés dans les secteurs des transports et de la santé	Ministère de la Santé / Ministère de l'Équipement et du Transport/ Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC)
Activités 3.2 Conduite de deux autres analyses des risques dans les secteurs les plus exposés au risque de corruption pour des institutions choisies/le secteur privé	Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) / Toutes les institutions concernées
Activités 3.3 Fourniture d'outils (indicateurs objectivement vérifiables) et de méthodologies et échange de bonnes pratiques en matière de conception et de mise en œuvre de stratégies et politiques de lutte contre la corruption et la criminalité économique ainsi que de suivi du niveau de mise en œuvre	Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA)
Activités 3.4 Conférence visant à l'échange de bonnes pratiques avec des parlementaires européens, membres des commissions impliquées dans la rédaction des textes juridiques et celles en charge de l'évaluation de la mise en œuvre des politiques et stratégies de lutte contre la corruption	Association marocaine de lutte contre la corruption

Résultat attendu 4 :

Organisation de formations, modules et actions de sensibilisation pour les institutions et groupes de la société civile concernés en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et la criminalité économique.

Activités Confirmées	Organisation(s)/Institution(s) bénéficiaire(s)
Activités 4.1 Organisation d'une formation certifiante et d'un module de formation sur les <i>Lignes directrices relatives à la conception, mise en œuvre et suivi des performances des politiques de lutte contre la corruption et à la bonne gouvernance des institutions sectorielles</i> à l'attention du secteur public	Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA)
Activités 4.2 Organisation d'une formation certifiante et d'un module de formation sur les Lignes directrices relatives à la conception, mise en œuvre et suivi des performances des politiques de lutte contre la corruption et à la bonne gouvernance des institutions sectorielles à l'attention du secteur privé	Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)
Activités 4.3 Concertation des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile sur les Lignes directrices relatives à la conception, mise en œuvre et suivi des performances des politiques de lutte contre la corruption et à la bonne gouvernance des institutions sectorielles	Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) / Société civile
Activités 4.4 Organisation d'une formation certifiante et d'un module de formation sur les «Concepts de base de la lutte contre la corruption» et leurs aspects institutionnels et juridiques pour les agents publics	Ministère de la Justice et des Libertés (MJL) / Ministère de l'Intérieur
Activités 4.5 Dispense d'une formation des formateurs spécialisée sur les procédures pénales des infractions liées au crime économique destinée aux agences d'application de la loi ou assimilées	Magistrats / Police judiciaire / Unité de Traitement des Renseignements Financiers (UTRF)
Activités 4.6 Dispense d'une formation des formateurs spécialisée sur les enquêtes administratives liées à la corruption destinée aux agences d'application de la loi ou assimilées	Ministère de l'Intérieur / Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA)